



Est-il interdit de fumer dans le foyer fermé d'un clos de boules loi 1901 ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 janvier 2008

Est-il interdit de fumer dans le foyer fermé d'un clos de boules loi 1901 ?

Réponse :

S'il est fermé et couvert, l'interdiction de fumer s'applique dans ce foyer